

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014
Délibération n°2014-29

Liste des élus participant à l'atelier de la révision du SCOT

Date de la convocation : 26 juin 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 63 : Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, , Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

Absents et représentés 18 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

Absents et excusés 32 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoit BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014
Délibération n°2014-29

Liste des élus participant à l'atelier de la révision du SCOT

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par délibération n°2013-12, le pôle métropolitain a engagé la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire. Au regard de l'analyse des résultats du SCOT menée en 2013, il s'agit d'intégrer les dispositions législatives nouvelles (Grenelle et Alur) et d'approfondir et adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé en 2007 et les décliner à l'échelle des six établissements publics de coopération intercommunale, et particulièrement de la communauté de communes de la Région de Blain ayant adhéré au syndicat mixte en 2010.

Le calendrier de révision est contraint par les obligations réglementaires qui fixent au 1^{er} janvier 2017, la date à laquelle le SCOT devra avoir intégré les nouveautés issues des Lois Grenelle et Alur.

Le calendrier de travail est donc très court et nécessite une mobilisation rapide et intense des élus du Pôle métropolitain.

Il vous est proposé de constituer un groupe de travail constitué d'élus des intercommunalités membres, qui sera en charge d'élaborer le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale afin de le soumettre à la validation du comité syndical, de préparer les séminaires et conférences et de diffuser au sein de son intercommunalité les informations liées au projet.

Sur proposition de chaque Président d'intercommunalité, je vous propose de délibérer sur la constitution de ce groupe de travail et sa composition suivante :

Nantes métropole : Fabrice ROUSSEL Pascal PRAS Bertrand AFFILE Christian COUTURIER
Gérard ALLARD

CARENE : Martin ARNOUT Pascale HAMEAU Alain MICHELOT Sylvie CAUCHIE

CŒUR D'ESTUAIRE : Pascal MARTIN Rémy NICOLEAU Claudine SACHOT André LANCIEN

PAYS DE BLAIN : Elisabeth CRUAUD Nicolas OUDAERT Jean-François RICARD

ERDRE ET GESVRES : Sylvain LEFEUVRE Jean-Yves HENRY Philippe EUZENAT Jean-Luc
BESNIER

LOIRE ET SILLON : Alain CHAUVEAU, Jean-Louis THAUVIN, Christian BRUN, Jacques
DALIBERT

Je vous propose également de désigner Monsieur Pascal PRAS, rapporteur général de cet atelier.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014
Délibération n°2014-29

Liste des élus participant à l'atelier de la révision du SCOT

Le comité délibère et :

1. Prend acte de la constitution d'un groupe de travail « Atelier du SCOT » composé d'élus des intercommunalités membres, tels que décrit ci-après :

Nantes métropole : Fabrice ROUSSEL Pascal PRAS Bertrand AFFILE Christian COUTURIER
Gérard ALLARD

CARENE : Martin ARNOUT Pascale HAMEAU Alain MICHELOT Sylvie CAUCHIE

CŒUR D'ESTUAIRE : Pascal MARTIN Rémy NICOLEAU Claudine SACHOT André LANCIEU

PAYS DE BLAIN : Elisabeth CRUAUD Nicolas OUDAERT Jean-François RICARD

ERDRE ET GESVRES : Sylvain LEFEUVRE Jean-Yves HENRY Philippe EUZENAT Jean-Luc
BESNIER

LOIRE ET SILLON : Alain CHAUVEAU, Jean-Louis THAUVIN, Christian BRUN, Jacques
DALIBERT

2. Désigne Monsieur Pascal PRAS, rapporteur
général de l'atelier du SCOT.
3. Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité
liée à l'exécution de la présente décision.

A Nantes, le - 4 JUIL. 2014

A L'UNANIMITE


Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

